

l'agglomération torontoise. Il ne s'agit pas seulement de l'expropriation de 30,000 propriétaires, mais d'une région urbaine de trois à quatre millions d'habitants. Je le répète, comme preuve de sa bonne foi, le ministre devrait retirer ce crédit de 4.3 millions de dollars. Il n'en a pas besoin, sauf s'il a décidé d'aller de l'avant et de faire aménager l'aéroport sans se soucier des conséquences et s'il a l'intention d'établir une commission indépendante d'examen pour apaiser l'inquiétude de la population.

Je suppose que des renseignements, des briefs et des arguments judicieux et valables seront soumis à la Commission d'examen au cours des prochains mois et le gouvernement ferait bien de prêter une oreille attentive. On présentera sans doute des thèses selon lesquelles le logement et les transports en commun devraient tenir une place plus importante dans les régions urbaines du Canada, notamment dans la région que je connais si bien, celle de Toronto et de sa banlieue. En outre, le gouvernement a commis une grossière erreur de planification. Il s'est fondé sur des extrapolations de trafic-voyageur allant jusqu'à l'an 2000, qui indiquent qu'à cette époque la population du Toronto métropolitain s'élèvera à environ 8 millions d'habitants. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Guay) déclarait il y a quinze jours qu'on prévoyait précédemment qu'elle s'élèverait à 6 millions d'habitants. Il sera peut-être surpris d'apprendre que des milliers d'électeurs de nos régions urbaines rejettent la notion de croissance incontrôlée.

La planification de cet aéroport met en jeu une question fondamentale. Bien que ce soit important, il ne s'agit pas simplement de l'expropriation de quelques propriétaires fonciers mais de toutes les questions de nos priorités urbaines. Il faut que le gouvernement reconsidère sérieusement ce problème. J'espère que ces décisions et les mandats qu'il confiera, que ce soit sous forme d'amendements ou d'autres directives du ministre, témoigneront de la gravité de l'affaire et refléteront sa bonne foi afin que la commission d'enquête puisse entendre les habitants de la région et recommander au gouvernement les décisions à prendre. Mon parti . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la Chambre fasse preuve d'indulgence et me permette de dire quelques mots au sujet d'Information Canada. Comme les députés le savent, cet organisme a soulevé différentes questions dont la plus récente concerne des contrats de location passés à Montréal et un projet appelé AIMS, le service de surveillance automatique de l'information.

Avant de traiter de certaines des questions qu'on a soulevées au sujet d'Information Canada, j'aimerais énumérer quelques-unes de ses activités. On lui a reproché, à la Chambre et ailleurs, d'être inefficace et inutile. Il faut se souvenir de l'objectif initial d'Information Canada que j'aimerais répéter. Information Canada devait fournir des renseignements utiles sur les politiques et programmes fédéraux en les rendant plus facilement accessibles aux citoyens moyens qui, précédemment, se perdaient fréquemment dans le labyrinthe administratif. Je ne pense pas que les députés puissent s'opposer à cet objectif.

Il y a des problèmes. Bien des doutes surgissent lorsque l'on crée un organisme chargé de divulguer des renseignements sur les programmes gouvernementaux aux Canadiens qui ont le droit de connaître tous les détails de ces

Prévisions budgétaires

programmes, et l'on se pose la question suivante: comment faire la distinction entre ces renseignements et ce que l'on appelle la propagande gouvernementale? Le fait que la ligne de démarcation entre les deux puisse parfois être très ténue n'est pas une raison pour nier l'importance primordiale de la divulgation de renseignements au public au sujet des programmes du gouvernement. Pensez à tous les citoyens qui s'adressent aux députés, qui leur rendent visite dans leur bureau où leur écrivent en demandant des renseignements détaillés sur toute une gamme de programmes gouvernementaux. Les personnes âgées demandent des détails sur les pensions de vieillesse ou sur le supplément de revenu garanti, ou encore sur certains aspects complexes du Régime des pensions du Canada. D'autres posent des questions sur les allocations familiales, les indemnités des travailleurs et divers programmes d'assistance sociale. Les veuves, les femmes divorcées ou séparées de leur mari posent des questions sur les allocations versées aux mères.

● (2050)

Ces personnes n'ont pas la patience d'écouter une dissertation sur les divers domaines de compétence fédérale, provinciale et municipale. Trop souvent, elles ont déjà dû traverser un véritable labyrinthe de bureaucratie avant de pouvoir obtenir l'aide de leur député fédéral. Il arrive fréquemment que le député doive obtenir une réponse pour ces personnes, que la question relève de sa compétence ou non. Étant donné que le gouvernement est engagé dans un si grand nombre de domaines dans le but d'alléger les difficultés, il devient nécessaire d'expliquer aux citoyens les détails de ces programmes afin que les moins heureux puissent y avoir droit au même titre que certains des citoyens les plus instruits et les mieux informés qui, en raison de leur profession ou de leur milieu, sont plus au courant de ces programmes. Ainsi, les députés peuvent constater qu'il y a réellement une tâche à accomplir.

J'admets qu'il devrait y avoir une distinction précise entre les programmes de propagande du gouvernement et la diffusion de renseignements au public sur les modalités des programmes conçus pour les aider. Comment les gens peuvent-ils profiter de tels programmes s'ils en ignorent l'existence ou ignorent la situation des bureaux régionaux ou encore l'existence des employés chargés de les aider? A mon avis, à cause de la nature même du Parlement, des hommes politiques qui le composent et des média qui commentent les événements, Information Canada est l'objet d'un processus de contrôle sévère. Nous l'entendons constamment critiquer, parfois excessivement à mon avis, surtout lorsqu'on l'accuse d'avoir traversé la mince frontière qui sépare la diffusion de renseignements d'une part et la propagande pour le compte du gouvernement d'autre part.

En toute honnêteté, après avoir examiné les documents publiés par Information Canada, je crois que les députés pourraient difficilement conclure que son rôle consiste à embellir l'image du gouvernement. Il s'agit essentiellement de renseignements—comportant très peu de rhétorique fleurie. Je suis le premier à admettre que l'organisme a commis des erreurs. Mais si les députés conviennent que son rôle essentiel consiste à fournir des données réelles et utiles sur les programmes fédéraux au citoyen moyen, je leur poserai cette question: si ce n'est pas Information Canada—et peut-être que c'est un nom malheureux—quel organisme devrait accomplir cette tâche? Je suis certain que les députés sont d'avis que ces besoins doivent être comblés.